

**Présents :**

Enseignants : Mme Caillat, Directrice, Mmes Chambre, Clément, Gueldry, Meluc, Meullenaere, Pacé, Quinchon, Rivera, Taalbi et M. Bouvet.

Représentants des parents d'élèves : Mmes Benmalek, Boudaoud, Combe, Da Silva, Dubray, Dupriez, Fisch, Kim, Naveaux, Volle et Mrs Arfaoui et Micheau.

Représentant la mairie : Mme de Marcillac, Maire-adjointe déléguée à l'Éducation et à la Restauration.

**A. Organisation de l'école :**

**1. Vote des règlements intérieurs du conseil d'école et de l'école :**

**Règlement intérieur du conseil d'école :**

Rappel : Les membres du conseil d'école ne délibèrent que sur les points inscrits à l'ordre du jour. Les invitations ne sont adressées qu'aux membres titulaires. Les suppléants n'ont pas de voix délibérative en présence du titulaire. Les points ne relevant que de la compétence du conseil des maîtres ne donnent lieu qu'à une information au sein de l'école.

Le règlement intérieur du conseil d'école, est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

**Règlement intérieur de l'école :**

Par rapport à la version de l'année dernière, aucune modification est apportée.

Le règlement intérieur de l'école, est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

**2. Constat de rentrée :**

Pour la rentrée 2019-2020, les effectifs sont de 314 élèves répartis sur 12 classes contre 325 élèves répartis sur 13 classes pour l'année précédente. La répartition est la suivante :

- CP A, 25 élèves Mme Clément
- CP B, 25 élèves Mme Méluc
- CP / CE1, 22 élèves (14 CP et 8 CE1) Mme Gueldry
- CE1 A, 26 élèves Mmes Caillat et Rivera
- CE1 B, 28 élèves Mme Avsec
- CE2 A, 27 élèves Mr Bouvet
- CE2 B, 26 élèves Mme Pacé
- CE2 / CM2, 24 élèves (16 CE2 et 8 CM2) Mme Chambre
- CM1 A, 28 élèves Mme Taalbi
- CM1 B, 27 élèves Mmes Tournesac
- CM2 A, 28 élèves Mme Meullenaere
- CM2 B, 28 élèves Mmes Douasbin et Quinchon

**3. Élections des représentants des parents d'élèves :**

Il y a eu une nouvelle fois un fort taux de participation aux élections des représentants des parents d'élèves qui était de 57,53 %. La PEEP a obtenu 7 sièges (155 voix) et la FCPE 5 sièges (124 voix). Les deux fédérations remercient les familles pour leur implication. La vente de gâteaux et de bonbons organisée à cette occasion a remporté la somme de 60 euros qui ont été versés à la coopérative de l'école.

#### **4. Retards et incivilités :**

De nombreux retards ont été constatés et perturbent le fonctionnement des classes. Pour des raisons de sécurité, un élève pouvant ne pas rejoindre sa classe seul, la porte ne sera plus ouverte par M. LAQUITAINE après 8 heures 30 (heure à laquelle tous les enseignants montent en classe).

**A noter : Les élèves sont accueillis le matin entre 8 heures 20 à 8 heures 30. Désormais, pour la sécurité des enfants, les retardataires ne seront plus acceptés après 8 heures 30 et devront revenir après la pause déjeuner entre 13 heures 35 et 13 heures 45. En cas de retard après la pause déjeuner, les élèves ne seront également plus acceptés.**

Des parents ayant pris à partie certaines enseignantes de cycle 2, n'hésitant pas à les menacer pour soi-disant protéger leur enfant puis ayant fait des scandales dans le bureau de la directrice, il est rappelé que les parents doivent rester polis et surveiller leur attitude et leur langage à la sortie de l'école. A la suite de ces incidents, Mme la Directrice ne reçoit plus que sur rendez-vous les jeudis et vendredis. Il est également rappelé que les parents ne doivent pas contacter les enseignants sur leur portable, y compris la nuit.

Les élèves de cycle 3 ont trouvé un système pour arracher en permanence les targettes (verrous) des toilettes des filles et des garçons. Ce dysfonctionnement, atteint à l'intimité des élèves. **Les RPE sollicitent la bienveillance de la mairie pour trouver rapidement un nouveau système de fermeture.**

Les RPE ont eu connaissance de plusieurs problèmes de bagarres et de comportement causés systématiquement par le même groupe d'enfants et souhaitent connaître les sanctions qui leurs sont appliquées. Les enseignants connaissent ces enfants indisciplinés et confirment que des sanctions sont bien appliquées (punition, convocation des parents, etc...). Il est souligné que ces problèmes de comportement, et non de harcèlement, sont principalement dû aux conflits rencontrés pendant les matchs de foot, surtout pendant le temps de pause du déjeuner. Mme Caillat explique que ces sanctions ne peuvent être efficaces que si les parents travaillent mutuellement avec les enseignants.

#### **B. Pédagogie :**

##### **1. Évaluations nationales CP-CE1 :**

Ces évaluations débutent très rapidement après la rentrée. Elles ont eu lieu du 16 au 27 septembre. Les résultats sont assez bons pour les élèves de CP. Les enseignantes ont cependant constaté une disparité de ces résultats liée à la maturité des enfants (beaucoup d'enfants n'ayant pas encore 6 ans en septembre). Malgré les bonnes bases acquises en maternelle, les enfants ont été parfois déstabilisés par la longueur et la difficulté des exercices qui pour certains étaient chronométrés. Les élèves de CE1 ont également eu de bons résultats.

Ces évaluations ont confirmé aux enseignantes les élèves en difficulté. Cependant, les enseignantes qui connaissent bien leurs élèves n'attendent pas le résultat de ces évaluations pour détecter de façon rapide ceux qui ont besoin d'accompagnement.

Les évaluations sont faites en différentes sessions en septembre et en février (4 séances chacune) :

- Pour les CP :
  - 2 séances de Français et 2 séances de maths (entre 30 et 45 minutes)
- Pour les CE1 :
  - 2 séances de Français et 2 séances de maths (45 minutes)

Les résultats aux évaluations ont été communiqués aux parents sous forme de graphique. Un rendez-vous individuel est proposé aux parents pour tout élève ayant un besoin d'accompagnement.

## **2. AVS (Assistante de Vie Scolaire)**

5 postes d'AVS ont été pourvus pour 9 élèves dont 2 élèves à plein temps. Il est rappelé qu'une AVS peut s'occuper simultanément de plusieurs élèves s'ils sont dans une même classe.

## **3. Projets divers**

- **École et cinéma** : Les classes de CP, CE1 et CE2 participent au projet « école et cinéma ». Ce dispositif national a pour but de former l'enfant spectateur par la découverte active de l'art cinématographique. Les élèves assisteront à trois séances de cinéma en partenariat avec le cinéma du Vésinet sur le thème « Démons et merveilles contre vent et marées » : Peau d'âne, de Jacques DEMY (1970), Le chant de la mer, de Tomm Moore (2014) et Jason et les argonautes de Don Chaffey (1963). Ce projet est financé par la coopérative de l'école.
- **Jardinage et compostage** : Opération anti-gaspillage avec les élèves qui déjeunent à la cantine, installation d'un hôtel à insectes, tri des papiers, travaille également en collaboration avec des partenaires : apiculteur, paysagiste naturopathe. L'école a obtenu un « ECO LABEL 3 D - niveau 2 » pour cette action.
- **Classe de découverte** : Les deux classes de CM1 de Mmes Taalbi et Tournesac partiront du 8 au 12 juin 2020 en classe de découverte « Classe scientifique et patrimoine » à Poitiers avec l'organisme AVLF (Association Vacances Loisirs Formation). Lors de ce séjour, les enfants visiteront la cité médiévale de Chauvigny, le Futuroscope et le seuil du Poitou (découverte de la faune et le flore). Le prix du séjour est en cours de négociation.
- **Expédition en Antarctique** : Les deux classes de CM1 de Mmes Taalbi et Tournesac participeront également au projet « expédition en Antarctique » qui consiste à suivre une expédition polaire. Ce projet se déroulera de novembre à janvier et le 4 février 2020, les classes pourront dialoguer avec les explorateurs.
- **10 jours pour voir autrement** : Les RPE proposent d'organiser un atelier ZUMBA dirigé par Mme Taalbi. Mme la Directrice donne son accord à la condition de mettre en place le même dispositif que l'année dernière à savoir : atelier réservé seulement aux enfants de l'école, un tarif d'entrée fixe, le dispositif de sécurité nécessaire et la présence obligatoire des parents. Cette démarche risque de ne pas correspondre au programme mis en place par l'association. Les RPE se rapprocheront de l'association pour faire un point sur ce sujet.

## **4. Activités sportives :**

- **Piscine** : Toutes les classes de l'école vont à la piscine. Cette activité se déroule sur 3 mois ½ et se compose de 12 séances d'environ 40 minutes. Cette année les séances ont lieu du 9 septembre au 1<sup>er</sup> décembre et du 9 mars au 21 juin 2020. A la fin du cycle 2, les enfants doivent savoir se déplacer sur une quinzaine de mètres, s'immerger, se déplacer sous l'eau et se laisser flotter. A la fin du cycle 3, les enfants devront se déplacer sur une trentaine de mètres, plonger, s'immerger, se déplacer et passeront un test « savoir nager ». Cette discipline est également poursuivie au collège. Il ne faut cependant pas s'attendre à ce que les enfants sachent nager.
- **EPS** : 8 séances d'une heure sont dispensées par un éducateur sportif. Les activités proposées sont la lutte, l'ultimate, la gymnastique, le flag-rugby et la course d'orientation.
- **Tennis** : 5 séances d'initiation au tennis se dérouleront d'avril à mai 2020 au Tennis Club de Chatou (prise en main de la raquette, placement, petits matchs...).

## **5. Enseignement de l'allemand :**

Mme LEMOINE, assistante d'allemand, assurera les cours essentiellement basés sur l'oral, à l'ensemble des élèves de CM2. Ces cours se dérouleront sur 19 séances le vendredi de 9h30 à 10h15 jusqu'au mois de mars 2020.

## 6. BCD :

Suite à l'organisation du petit déjeuner organisé à la rentrée, l'équipe des mamans bénévoles s'est bien enrichie. Elles sont au nombre de 5 et viennent en général le vendredi matin pour faire du rangement, enregistrer et couvrir les nouveaux livres et occasionnellement décorer la BCD. Les enseignants savent qu'ils doivent accorder beaucoup d'attention au rangement des livres et en rappeler les règles aux élèves. Ils remercient l'équipe des bénévoles pour le travail accompli.

## C. Périscolaire

### Organisation des temps périscolaires : équipe, cantine, étude et centre de loisirs :

- **L'équipe d'animateurs du temps périscolaire** : L'école compte actuellement 1 coordinateur et 10 animateurs. Pour que l'équipe soit au complet, il manque encore 1 animateur. Mme DE MARCILLAC confirme qu'il est difficile de recruter sur ces postes et que la mairie est en recherche active.
- **Étude surveillée** : 80 enfants restent en moyenne à l'étude. Il y a 2 agents communaux et 2 enseignants pour assurer ce temps périscolaire. 1 étude supplémentaire assurée par un enseignant a été mise en place le jeudi. Ce qui représente en moyenne 1 adulte pour 18 enfants.

Les RPE souhaiteraient savoir pour quelle raison n'y a-t-il pas plus d'enseignants pour assurer l'étude. Mme DE MARCILLAC affirme que ce temps périscolaire, qui est une étude surveillée et non dirigée, est géré par la commune et que les enseignants ne sont pas prioritaires sur ces postes. Selon la réglementation, il n'est pas obligatoire d'avoir des enseignants pour encadrer l'étude. Il est rappelé que le personnel communal est diplômé (BAFD et BAC) et formé tout au long de l'année. Si toutefois des problèmes étaient rencontrés avec les agents, elle invite les parents à contacter les services de la mairie.

Les parents peuvent venir chercher les enfants de 18 heures à 18 heures 30. La majorité des enfants sont récupérés sur le premier quart d'heure. Ensuite de 18h15 à 18h30, 2 agents gèrent les enfants qui attendent dans le préau en temps calme. Pour tout retard ou autre problème, les parents peuvent contacter le coordinateur au 07.63.04.44.43.

- **Cantine** : 89% des enfants déjeunent à la cantine. Sous la surveillance des animateurs, le déjeuner est pris en 20 minutes minimum. En début d'année, quelques retards sur les premiers services ont perturbé l'organisation des derniers services mais désormais ce dysfonctionnement est réglé. Sur ce temps de pause, 10 accidents ont été déclarés. En cas de choc important ou si l'enfant est tombé sur la tête, l'animateur téléphone au SAMU pour connaître la démarche à suivre. Tous ces accidents sont consignés dans le cahier de suivi de l'infirmerie et les parents ainsi que les enseignants sont avertis.
- **Centre de loisirs** : Depuis la rentrée de septembre, il y a une forte augmentation des inscriptions pour le centre de loisirs et de nombreuses familles n'ont pas de moyen de garde pour le mercredi. Mme De Marcillac confirme que le centre des Champagnes, dont dépend l'école Jean Rostand, peut accueillir une capacité de 90 enfants. La mairie a augmenté cette capacité à 112 enfants mais malgré cet effort elle est confrontée à la pénurie d'animateur. En cas de problème, Mme De Marcillac invite les parents à prendre contact avec le service scolaire qui pourra inscrire les enfants sur liste d'attente ou trouver un centre de substitution.

## D. Locaux et matériel

### 1. Travaux ascenseur :

Mme de Marcillac annonce à l'ensemble de l'équipe enseignante qu'une formation aura rapidement lieu et que la mise en service de l'ascenseur devrait avoir lieu le 12 novembre prochain.

## 2. Ecole numérique :

- Classe mobile : M. Bouvet précise qu'une classe mobile (chariot) dotée de 8 PC portables sera à la disposition des classes de l'école en 2020.
- Installation VNI (Vidéoprojecteur Numérique Interactif) : 2 VNI seront installés en février et 1 en mars. Après ces dernières installations, toutes les classes de l'école seront équipées. Sur demande de Mme De Marcillac, les enseignants confirment que la société de maintenance est très bien et surtout très réactive.

**A noter** : l'Inspectrice Académique précise, dans un message lu par Mme Caillat, qu'il y a pour cette opération : 1 coordinateur (M. BRENU), 1 référent numérique école (Mme Tournesac), 1 enseignant référent départemental et 1 conseiller numérique pour la circonscription.

## 3. Abords de l'école :

- Les trottoirs longeant l'école sont restés pendant plusieurs semaines avec des dépôts d'ordures sauvages pouvant porter atteinte à la sécurité des enfants. Mme de Marcillac propose aux parents de contacter le patrouilleur dès le constat afin qu'il intervienne rapidement ce qui évite que la situation empire (du lundi au vendredi de 8H00 à 12H00 et de 13H00 à 16H00 au 01.30.09.59.69 ou par courriel : patrouilleur@mairie-chatou.fr).
- Lors d'une réunion de quartier, il avait été annoncé par M. le Maire que les grilles placées actuellement devant les écoles pour répondre au plan « vigipirate » seraient remplacées par des dispositifs plus adaptés. Mme de Marcillac réaffirme ses propos du conseil d'école du 9 novembre dernier. Cela sera fait en fonction des priorités (exposition au risque) mais également qu'à la fin de la construction des pavillons en face de l'école, dans le sentier des Landes.

## 4. Projet de construction de résidence pavillonnaire en face de l'école :

Mme de Marcillac fait circuler un plan d'insertion du projet de construction de 18 logements sous forme de maisons en face de l'école. Les travaux débuteraient en janvier 2020. Les places de stationnement en bataille devant l'école seront conservées.

Les RPE attirent l'attention de la mairie sur le fait que le stationnement et la circulation des voitures sont très difficiles devant l'école le matin et qu'il serait opportun de demander aux entreprises de s'organiser pour ne pas accentuer ces difficultés. Mme De Marcillac rappelle que les écoles sont des écoles de quartier afin de privilégier la venue des élèves à pieds. Les RPE mentionnent le fait que même si les écoles sont à proximité des lieux d'habitation, certaines contraintes obligent les familles à se déplacer en voiture et qu'aucun moyen de stationnement est disponible. Le parking derrière l'école est systématiquement plein et les abords de l'école inaccessibles. Mme De Marcillac propose de réfléchir sur la mise en place d'un dépose minute.

Lors du conseil de quartier du 17 octobre dernier, M. DECHOUX, nouveau responsable de la Police Municipale, a demandé aux RPE présents de rappeler les bonnes consignes de civilité aux parents qui déposent leur enfant devant les écoles et a précisé que les patrouilles de police seront plus fréquentes dans la rue des Sabinettes.

**Directrice de l'école**

Mme CAILLAT